

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉSERVATION

- 1 - La réservation n'est effective qu'après versement d'un acompte, bien entendu déductible du montant du séjour, accompagné du bulletin de réservation. Le solde de la redevance sera payable à votre arrivée.
- 2 - Ce contrat est nominatif, strictement personnel et non cessible. En cas de déclaration inexacte du preneur, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au loueur.
- 3 - En cas d'annulation:
  - plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée, une somme forfaitaire de 30 € sera retenue sur l'acompte.
  - moins de 30 jours avant la date d'arrivée, l'acompte est conservé. Passé un délai de 48 heures, à compter du jour d'arrivée, si le locataire n'a pas prévenu de son retard et de sa nouvelle date d'arrivée, nous nous réservons le droit de relouer l'emplacement, l'acompte est conservé à titre d'indemnités.
- 4 - Lorsque le séjour est commencé, il n'y a pas de remboursement possible, quelle qu'en soit la raison.
- 5 - Les clients sont tenus de respecter le règlement intérieur, affiché à l'entrée et à l'accueil du terrain.
- 6 - La direction du terrain se réserve le droit de refuser une quelconque réservation ou d'expulser quiconque causerait des nuisances.
- 7 - Les détails figurant sur le présent feuillet font partie intégrante des conditions ci-mentionnées.
- 8 - La responsabilité du loueur n'est pas engagée en cas de : vol, perte ou dommage de toute nature pendant ou à la suite du séjour sur le terrain, panne ou mise hors service des équipements techniques.
- 9 - En basse ou moyenne saison, la direction du terrain se réserve le plein droit de modifier ou supprimer certaines installations et aménagements ou prestations et animations prévues.
- 10 - Les animaux sont acceptés en camping, sous réserve d'un carnet de vaccination à jour, et l'engagement du propriétaire de l'animal, de ne causer aucune nuisance, sur le terrain et de se conformer au règlement intérieur du camping.
- 11 - Tout visiteur invité devra obligatoirement être signalé à l'accueil du terrain de camping.
- 12 - Il ne peut être admis plus de 6 personnes par emplacement y compris les enfants.
- 13 - Moyens de paiement acceptés: espèces, chèques bancaires français, cartes bancaires, chèques vacances
- 14 - Pour une location de mobil-home, une caution de 200 € est exigée à l'arrivée. Elle vous sera restituée lors de votre départ après inventaire et selon l'état des lieux.